

La vente de sa maison vire au cauchemar

PROCÉDURE. Une mère de famille de Seine-et-Marne, qui avait mis sa maison en vente, est aujourd'hui menacée d'expulsion alors qu'elle n'a pas été payée par les acheteurs de son bien. Une procédure judiciaire qui dure depuis cinq ans.

Une transaction immobilière qui tourne au roman kafkaïen. En procès depuis cinq ans avec les acheteurs de sa maison de Liesaint (Seine-et-Marne), Hawa Bathily risque aujourd'hui d'être expulsée... alors qu'elle n'a jamais touché l'argent de la vente. Cette femme de 52 ans et ses trois filles pourraient se retrouver sans domicile à partir du 2 mai, à la suite d'un incroyable imbroglio juridique. Tout commence début 2007. Hawa Bathily, en instance de divorce, signe un compromis de vente avec un couple d'acheteurs, mais celui-ci se désiste... avant de revenir dans la course. Sauf qu'entre-temps, Hawa Bathily a dû elle aussi renoncer à son projet d'achat d'une nouvelle maison et ne peut plus déménager immédiatement.

À l'époque, elle considère que trop de temps s'est écoulé et que le compromis est caduc. Elle refuse donc d'aller chez le notaire pour signer l'acte de vente définitif. Mais ses acheteurs, déterminés, portent l'affaire devant les tribunaux, et gagnent par deux fois.

« C'est un jugement très dur pour une femme en instance de divorce avec trois enfants à charge »

ME CATHERINE LAM, L'AVOCATE DE HAWA BATHILY

Faute de date butoir claire dans le compromis rédigé par l'agent immobilier et de renonciation écrite à l'achat de la part des acquéreurs, la justice considère que la maison est, de fait, bel et bien vendue. Les acheteurs sont sommés de payer et Hawa Bathily de quitter les lieux, sous peine d'une astreinte de 100 € par jour assortie d'une indemnité de 1 500 € par mois. « C'est un jugement très dur pour une femme en instance de divorce avec trois en-

fants à charge, commente M^e Catherine Lam, son avocate. Le problème majeur de cette décision, c'est qu'elle dit que ma cliente est immédiatement expulsable sans indiquer que l'acheteur doit auparavant payer la somme, ni même fixer de délai. » D'où le blocage actuel : la mère de famille a décidé qu'elle ne quitterait pas sa maison sans avoir touché l'argent. De son côté, le couple d'acheteurs veut obtenir son bien avant de payer quoi que ce soit...

« La seule proposition de règlement de leur part date de juillet 2011, détaille M^e Lam. Et elle pose problème car ils veulent décider eux-mêmes du partage entre Madame Bathily et son ex-mari. » Et le temps joue en leur faveur : les indemnités dues par Hawa Bathily ne cessent de grimper. « A tel point que si même la vente était réalisée demain, ma cliente ne toucherait presque rien ! Les sommes, qui courent depuis 2009, sont astronomiques », s'offusque Catherine Lam, qui a engagé un recours pour faire suspendre, puis annuler l'expulsion.



M^e Manuel Bosqué, l'avocat des acheteurs, dément pour sa part toute volonté de gagner du temps. « Ce sont des gens simples, qui se seraient bien passés de tout ça et à qui la procédure coûte aussi de l'argent. Ils sont en location depuis cinq ans, et souhaitent seulement pouvoir enfin emménager dans leur maison puisque la justice leur a donné raison. Ils ont toujours souhaité régulariser la vente. » Dernière anomalie de ce dossier hors norme : malgré les jugements prononçant la vente de facto, ils n'ont jamais été transmis au cadastre. Hawa Bathily paie donc toujours la taxe foncière de la maison...

LOUISE COLCOMBET

« Je n'ai plus d'espoir »

HAWA BATHILY

Elle venait de finir de payer sa maison et devra peut-être bientôt la quitter de force, sans espoir de retrouver la valeur de son bien après plus de cinq ans de bataille juridique. Hawa Bathily se dit aujourd'hui « désespérée ». « Je n'ai plus aucun espoir, souffle-t-elle, je risque de me retrouver à la rue après avoir payé cette maison pendant vingt ans. Parfois, je me dis à quoi bon vivre. » Travailleuse handicapée et en arrêt de longue maladie, elle trouve la force de se

battre pour ses enfants. Mais elle se dit « sidérée » : « C'est une histoire de fous que personne ne comprend quand j'en parle autour de moi. J'ai fait confiance à l'agent immobilier, j'aurais dû prendre un notaire. » D'après elle, les acheteurs de sa maison ont sciemment fait traîner les choses, « car, avec les indemnités, ils vont finir par obtenir ma maison pour trois fois rien ! Ils ont forcé la vente, et me voilà obligée de partir alors qu'ils n'ont toujours pas payé. C'est le monde à l'envers ! ».

LC

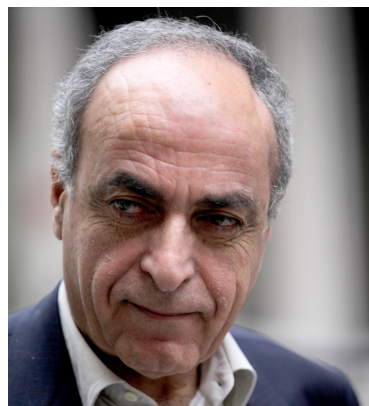


LIESAINT (SEINE-ET-MARNE), HIER. Hawa Bathily, expulsable, refuse de quitter sa maison tant que ses acheteurs ne lui ont rien réglé... ce qu'ils refusent de faire tant qu'ils n'ont pas obtenu les clés du bien.

(LP/CAROL AMAR.)

AFFAIRE KARACHI

Takieddine risque une nouvelle mise en examen



Ziad Takieddine a déjà été mis en examen pour abus de biens sociaux dans le cadre de l'affaire Karachi.

(LP/OLIVIER CORSANI)

Pas de répit pour Ziad Takieddine. L'intermédiaire en vente d'armes, déjà mis en examen pour abus de biens sociaux dans le cadre de l'affaire Karachi, est convoqué ce matin à 9 h 30 par le juge d'instruction Van Ruymbeke en vue de nouvelles poursuites judiciaires. Le magistrat enquête depuis le 5 avril 2012 sur des soupçons de blanchiment apparus durant les investigations sur le volet financier de l'affaire.

Un volet qui porte sur de possibles détournements de commissions sur des ventes d'armes au Pakistan au profit du candidat Balladur lors de la présidentielle de 1995. C'est l'examen en profondeur des

comptes de Takieddine qui a incité le magistrat à lancer ces nouvelles investigations. Suspecté d'être le pivot du système de détournement, l'homme d'affaires possède une multitude de sociétés aux quatre coins de l'Europe. L'une de ces entreprises, Fitzroy, intéresse tout particulièrement la justice : installée au Lichtenstein, elle dispose d'un compte sur l'île de Jersey, sur lequel 28 millions de francs (4 M€ environ) ont été versés, puis encaissés par Takieddine entre février 1995 et juillet 1996.

Une partie de cette somme pourrait, selon la thèse suivie par les juges, avoir alimenté en partie le compte de campagne du candidat Balladur.

Sauf surprise, le Franco-Libanaise devrait ressortir de son interrogatoire frappé d'une seconde mise en examen, afin qu'il s'explique sur ces transactions, dont il n'a pas révélé l'origine jusqu'ici.

Thierry Gaubert pourrait suivre

Pourtant, selon son avocate, ces poursuites ne tiennent pas sur le plan juridique. « Cette nouvelle enquête concerne des faits qui auraient été commis depuis 1993. Or la loi sur le blanchiment date de 1996, et n'est pas rétroactive », peste M^e Samia Maktouf, l'avocate de Takieddine. Celle-ci avance également un problème de compétence de la justice française « qui ne peut se saisir elle-

même de faits de blanchiment commis à l'étranger ». Quant aux mouvements de fonds suspects, « ils concernent en réalité des transactions commerciales tout à fait légales », insiste l'avocate, qui dénonce « un acharnement ».

Le réquisitoire supplétif délivré par le parquet de Paris ne vise pas que Takieddine. S'il est le seul à être convoqué aujourd'hui en vue d'une mise en examen, d'autres acteurs du dossier pourraient bientôt être concernés. L'ancien conseiller et proche de Nicolas Sarkozy, Thierry Gaubert, déjà mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, pourrait être lui aussi visé.

THIBAUT RAISSE